



2021PORTUGAL.EU

Dimension Parlementaire

Note d'encadrement

Session II

**Europe sociale – quel modèle pour la triple transition
économique, numérique et climatique ?**

Réunion plénière de la LXV COSAC

31 mai-1 juin 2021

Lisbonne



NOTE D'ENCADREMENT

Session II

Europe sociale – quel modèle pour la triple transition économique, numérique et climatique ?

Le [socle européen des droits sociaux](#) a été signé, en novembre 2017, par le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et la Commission européenne lors du [Sommet social de Göteborg pour des emplois et une croissance équitables](#). Il vise à promouvoir une Europe sociale pour tous les citoyens européens, en fixant comme objectif la construction d'une Europe équitable et sociale qui garantit l'effectivité des droits de ses citoyens, sur la base de trois prémisses :

- égalité des chances et accès au marché du travail ;
- marchés du travail dynamiques et conditions de travail équitables ; et
- soutien des services publics/protection et inclusions sociales.

Sur la base de ces catégories, le pilier énonce [20 principes et droits](#) qui constituent les lignes directrices pour la construction d'une Europe sociale forte, équitable, inclusive et riche en opportunités, essentielle pour garantir des marchés du travail et des systèmes de protection sociale équitables et efficaces au XXI^{ème} siècle.

La réalisation des objectifs du socle européen des droits sociaux par les États membres est l'un des objectifs énoncés dans le [programme stratégique 2019-2024](#)¹ approuvé par le Conseil européen en juin 2019 et constitue également l'une des cibles des [orientations politiques de la Commission 2019-2024](#)².

La [communication](#) de la Commission européenne (CE) de janvier 2020 intitulée « Une Europe sociale forte pour des transitions justes » indique que *le « socle européen des droits sociaux est la réponse de l'Europe à ces ambitions fondamentales. Il constitue la stratégie sociale que nous avons adoptée pour faire en sorte que les transitions liées à la neutralité climatique, à la numérisation et au changement démographique soient justes et équitables sur le plan social ».*

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/06/20/a-new-strategic-agenda-2019-2024/>

² https://ec.europa.eu/info/index_fr

La [transition numérique](#) contribuera à la création d'emplois, à la promotion de l'éducation, à la compétitivité et à l'innovation en dotant les travailleurs de nouvelles compétences en vue de l'objectif de décarbonisation. La transition climatique est le passage à une économie à faible émission de carbone plus efficace et durable, conformément à l'[accord de Paris](#) et aux [objectifs de développement durable 2030 des Nations unies](#).

En outre, conformément à cette communication, en vue de réaliser la transition climatique et la transition numérique sans laisser personne de côté, ainsi que de renforcer l'Europe sociale en améliorant les conditions de travail, la protection et l'inclusion sociales, la Commission européenne a [publié](#) plusieurs initiatives, notamment :

- [Pacte vert pour l'Europe](#) : Vise à faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. À cette fin, une [loi européenne sur le climat](#) a été proposée afin de transformer l'engagement politique de réduire les émissions pour 2030 en une obligation légale ;
- [Mécanisme pour une transition juste](#) : Il s'agit d'un instrument de financement qui vise à garantir que la transition vers une économie neutre sur le plan climatique se fasse de manière équitable et sans laisser personne de côté ;
- [Stratégie industrielle pour l'Europe](#) : vise à aider l'industrie européenne à mener la double transition vers la neutralité climatique et le leadership numérique et à stimuler la compétitivité et l'autonomie stratégique de l'Europe à une époque où les plaques géopolitiques changent et où la concurrence mondiale s'intensifie ;
- [Stratégie en faveur des PME](#) : soutenir et renforcer les PME, quels que soient leur taille et le secteur concerné, dans trois domaines : une double transition durable et numérique, le développement sans entrave des activités à l'intérieur et à l'extérieur du marché unique, la réduction des formalités administratives et l'amélioration de l'accès au financement.

La Commission européenne a également présenté le [paquet législatif sur les services numériques](#) en décembre 2020 et, en mars 2021, les [lignes directrices de la numérisation européenne 2030](#), basées sur quatre points : la transformation numérique des entreprises, les compétences, l'infrastructure numérique sécurisée et durable et la numérisation des services publics.

En janvier 2020, la CE a lancé une [consultation publique](#) des partenaires sociaux, dont les résultats ont servi de base à la présentation du [plan d'action sur le socle européen des droits sociaux](#), qui prévoit les actions à adopter pour mettre en œuvre les 20 principes du pilier, en vue d'atteindre trois objectifs d'ici 2030 : promouvoir l'employabilité de la population âgée de 20 à 64 ans, promouvoir la participation des adultes aux actions de formation et réduire le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Dans ce contexte, il convient de noter que le [35^{ème} rapport semestriel de la COSAC](#) comporte un chapitre consacré au plan d'action pour la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, dont les questions portent, entre autres, sur la participation à la consultation publique sur le sujet, les domaines prioritaires du plan et sa relation avec le [semestre européen](#).

Les conclusions du rapport seront présentées lors de la LXV^{ème} réunion plénière de la COSAC, mais il convient de noter que, sur cette question, la majorité des parlements/chambres participants ont identifié les domaines de « l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie », « le soutien actif à l'emploi » et « la protection sociale » comme des priorités, et ont indiqué qu'ils n'ont adopté aucun rapport ou résolution sur le semestre européen concernant l'inclusion des questions liées aux réformes et aux investissements dans leurs plans de relance et de résilience.

En vue de la relance économique et de la promotion des investissements dans la transition numérique et climatique, le financement des actions des États membres dans ces domaines est garanti en parallèle par le [cadre financier pluriannuel](#) de l'Union européenne et l'instrument [NextGenerationEU](#).

En mai 2021 s'est tenue à Porto (Portugal) le [Sommet social de Porto](#), organisé par la présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne, dont l'objectif était de définir l'agenda social de l'Europe pour la prochaine décennie par un engagement à mettre en œuvre le plan d'action du [socle européen des droits sociaux](#).

Le sommet s'est déroulé en deux temps : la conférence de haut niveau, axée sur la recherche des meilleurs moyens de mettre en œuvre le pilier européen des droits sociaux, et la [réunion informelle des chefs d'État et de gouvernement](#), au cours de laquelle ont été discutés les moyens de donner la plus forte impulsion politique au renforcement du pilier

social européen et à sa mise en œuvre, et où a été adoptée la [déclaration de Porto](#) sur les questions sociales, qui vise à atteindre trois objectifs d'ici 2030 :

- Au moins 78 % de la population âgée de 20 à 64 ans devrait avoir un emploi ;
- Au moins 60 % des adultes devraient participer à des activités de formation chaque année ;
- Le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale devrait être réduit d'au moins 15 millions, dont au moins 5 millions d'enfants.

Questions susceptibles d'être débattues :

- Quel est le rôle du socle européen des droits sociaux dans le renforcement de l'Europe sociale ?
- Comment encourager les États membres et la société civile à mettre en œuvre les mesures prévues dans le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux ?
- Le mécanisme de transition équitable comme réponse aux effets économiques et sociaux de la transition ;
- La pandémie de COVID-19 comme catalyseur de la transition économique, numérique et climatique ;
- La relation entre la numérisation et l'action climatique.

